



POLITIQUE DE REVENUS ET DE PAIEMENTS DES CHAUFFEURS

Tarifs, Wakhale numérique, commissions, abonnements et réclamations

Version	1.0
Entrée en vigueur	25 août 2026
Entité	Deggo Technologies SASU - Dakar, Sénégal
Langue	Français

Cette politique explique comment les prix sont convenus, comment les revenus chauffeurs sont calculés et comment les commissions, abonnements, ajustements et réclamations sont traités.

1. Modèles économiques Deggo

Selon les options disponibles dans son compte, le chauffeur peut utiliser un modèle à commission ou acheter un forfait d'accès. Le modèle applicable est affiché avant son activation.

- Mode flexible : commission de 10 % sur les courses admissibles, sans paiement initial.
- Forfait journalier : 3 000 F CFA.
- Forfait hebdomadaire : 15 000 F CFA.
- Forfait mensuel : 50 000 F CFA.

2. Prix des courses

Deggo utilise une structure de prix par bandes et peut proposer un prix recommandé. Le minimum d'une course est de 1 000 F CFA, sauf correction, promotion financée par Deggo ou obligation légale contraire.

Avec le Wakhale numérique, le passager peut proposer un prix dans la plage autorisée : de 1 à 5 km, -20 % à +5 %; au-delà de 5 à 12 km, -10 % à +10 %; au-delà de 12 km, -5 % à +15 %. Le chauffeur reste libre d'accepter ou de refuser l'offre.

3. Information avant acceptation

Pour limiter la sélection opportuniste des courses, Deggo peut afficher au chauffeur la zone de prise en charge, la note du passager, une zone générale de destination et une catégorie de distance courte, moyenne ou longue, sans révéler l'adresse exacte ou le montant complet avant acceptation lorsque les règles du service le prévoient.

Le prix convenu ou la méthode de calcul devient visible au moment prévu par l'application et ne peut être modifié hors application sans accord traçable.

4. Revenus, espèces et paiements numériques

Pour une course payée en espèces, le chauffeur collecte uniquement le montant final affiché ou convenu. Pour un paiement numérique, le règlement dépend de la confirmation du prestataire de paiement et du statut final de la course.

Les revenus disponibles peuvent être ajustés en cas de remboursement, débit en double, fraude confirmée, course fictive, erreur technique ou décision d'assistance. Chaque ajustement doit être traçable.

5. Annulations et absences

Un passager n'est pas facturé pour un incident isolé. Après deux avertissements sans frais sur une période glissante de 30 jours, des frais de 500 F CFA peuvent être appliqués à partir du troisième incident admissible. Deggo peut reverser tout ou partie de ces frais au chauffeur concerné.

Le chauffeur doit être au bon point, attendre 4 minutes et tenter de joindre le passager. Aucune compensation n'est due en cas de fausse arrivée, de collusion ou de non-respect de la procédure.

6. Forfaits, disponibilité et remboursement

Un forfait donne accès à la plateforme pendant sa période de validité mais ne garantit ni course ni revenu. Les règles de remboursement des achats en double, pannes Deggo, activations impossibles et suspensions erronées sont décrites dans la politique d'annulation et de remboursement.

7. Relevés, contestations et délais

Le chauffeur doit vérifier ses opérations et signaler une erreur de préférence dans les 14 jours calendaires. Deggo accuse réception, examine les statuts de course et de paiement, puis motive la décision. Les délais du prestataire de paiement peuvent s'ajouter au délai de traitement Deggo.

Référence régionale : BCEAO, exigences relatives à l'information, à la sécurité des services de paiement et au traitement des réclamations.

Ce document constitue une politique opérationnelle de Deggo Technologies SASU. Il complète les conditions générales, la politique de confidentialité et les règles affichées dans l'application. Les dispositions impératives du droit sénégalais prévalent. Une validation par un conseil juridique qualifié au Sénégal est recommandée avant publication contractuelle.

FIN DU DOCUMENT